



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

6^{ÈME} ÉDITION

DES JOURNÉES NATIONALES DES MAISONS SPORT-SANTÉ (MSS)

25 et 26 juin 2026 – Palais des Congrès - Vichy

CONDITIONS DE PARTICIPATION À LA SESSION POSTER



VOUS SOUHAITEZ PRÉSENTER UN POSTER AU SEIN DU VILLAGE SPORT-SANTÉ ?

1. PRÉAMBULE

À l'occasion de la **6^{ème} édition des Journées Nationales des Maisons Sport-Santé (MSS)**, qui se tiendra à **Vichy les 25 et 26 juin 2026**, un appel à candidature pour une présentation de posters est organisé afin de mettre en valeur les projets, les bonnes pratiques, les travaux de recherche et retours d'expérience des MSS et de leurs partenaires.

Depuis 2020, ces rassemblements permettent de faire vivre ce réseau national au travers de :

- Des partages de bonnes pratiques ;
- Des mises en lien des MSS sur des projets divers ;
- Des échanges d'expériences ;
- Des rencontres des différents acteurs du réseau ;
- Des réflexions sur les axes de développement.

Les Journées Nationales des Maisons Sport-Santé sont un **évènement de grande ampleur** :

- **Pour les MSS et services régionaux** : ateliers de travail, plénières, remise des plaques enseignes MSS ;
- **Pour les acteurs et futurs acteurs du Sport-Santé en France** : village Sport-Santé avec stands des MSS, des partenaires du mouvement sportif, des collectivités territoriales, des partenaires du réseau MSS...

Ce document définit les conditions de participation et les modalités d'organisation de la session poster.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation est gratuite et nécessite une **inscription à l'évènement**. L'organisation ne prend pas en charge les frais de déplacement et d'hébergement des exposants sélectionnés. Les participants doivent être habilités MSS ou partenaires, professionnels dans le champ du sport-santé.

Les participants ou équipes désirant présenter un poster doivent candidater avant le **24/04/2026** via le formulaire suivant :

https://form.jotform.com/VICHY_polesante/AAP-posters.

Une notification d'acceptation, de demande de précisions ou de modifications, ou une notification de refus sera adressée par mail à tous les auteurs de proposition de posters au plus tard le **04/05/2026**.

3. OBJET DU POSTER

Le poster doit être rédigé en français et concerner l'un des **objets suivants mis en place dans une MSS ou en lien avec une MSS** :

- Une présentation d'une MSS ou d'un regroupement territorial de MSS ;
- Un projet en cours ;
- Des résultats d'étude ;
- Une bonne pratique ;
- Un retour d'expérience ;
- Un dispositif/parcours sport- santé pour un public particulier ;
- Une méthode ou un concept de prise en charge ;
- Une acquisition d'équipement/matériel innovant.

Le jury de sélection composé de membres de la Direction des Sports, du Pôle Ressources National Sport Santé et de la Direction Générale de la Santé, sélectionnera 20 posters. Le jury portera une attention particulière au caractère innovant des propositions et veillera à une diversité dans sa sélection.

4. INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

Consignes techniques sur le format et l'organisation du poster :

- **Format du poster final** : A0 (84,1 x 118,9 cm)
- **Utilisation du masque dédié** : [masque JNMSS 2026](#)
- **Marges** : 5 cm
- **Police(s)** : "Arial", taille(s) de police(s) adaptées pour la lisibilité
- **Définition des images minimum** 150-300 dpi
- Dans la mesure du possible, les posters reprennent le contexte, l'objectif principal, la méthode, les résultats ou description de l'expérience, les forces et limites éventuelles, et les perspectives ou propositions.
- Le(s) auteur(s) veilleront à soigner la qualité et la lisibilité du poster (clarté, rédaction, graphisme). Les schémas, photographies, figures ou tableaux sont conseillés, dans le respect des règles de diffusion d'images, ainsi que les références bibliographiques (pertinentes et en nombre limité).

Il reviendra à l'auteur d'imprimer à ses frais l'affiche au format A0 et de l'afficher sur un panneau numéroté dans l'espace dédié aux Journées Nationales MSS 2026 le jeudi 25 juin 2026 à partir de 13h30 et jusqu'au vendredi 26 juin 2026 11h.

Le matériel pour accrocher le poster au panneau est fourni, mais le poster est imprimé, livré et accroché par son auteur.



Session libre de présentation des posters

Une session de présentation des posters sera organisée durant l'évènement. Pour une pleine compréhension des posters par le public, nous encourageons les auteurs à y participer. Pour ce faire, ils doivent l'indiquer dans le formulaire de candidature.

Un planning de présentation des posters sera mis en place.

5. ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS

Le poster respecte les règles éthiques et les **règles de diffusion d'images**. Cet aspect est sous la responsabilité des auteurs. La déclaration des **conflits d'intérêt** et les règles éthiques doivent obligatoirement être précisées.

Chaque participant doit :

- transmettre son poster finalisé (en utilisant le masque fourni en point 4) ;
- s'assurer que le poster soit son propre travail et n'a pas fait l'objet de plagiat ;
- mentionner toute source de financement externe obtenue.

Lorsqu'un auteur ou un groupe d'auteurs présente(nt) une proposition de communication par poster, il(s) s'engage(nt) à **s'inscrire au congrès et à être présent(s) en cas de sélection** du poster par le comité d'organisation.

6. DROITS DE PUBLICATION

Les auteurs sélectionnés autorisent les organisateurs à **diffuser le poster et sa version e-affiche**, notamment **via le site internet et les réseaux sociaux du Pôle Ressources National Sport Santé**.

7. LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS »

Les organisateurs s'engagent à respecter la vie privée des candidats et à protéger les **données à caractère personnel** transmises, nécessaires à la bonne organisation et conformément à la loi n°78-17 modifiée, dite « informatique et liberté ».

8. LITIGES ET MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT

L'envoi du **dossier de candidature vaut acceptation du présent règlement**.

Tout litige pouvant intervenir dans l'interprétation du présent règlement sera tranché sans appel par l'équipe d'organisation.

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter le Pôle Ressources National Sport Santé par mail : pole-sante@creps-vichy.sports.gouv.fr.